



# LA BANQUE ROYALE DU CANADA

## BULLETIN MENSUEL

VOL. 46, No 6

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL, JUIN 1965

### *Les multiples visages des services de santé*

LES SERVICES DE SANTÉ ne sont pas étroitement limités dans l'espace. Ils embrassent aussi bien le travail personnel qu'accomplissent les membres des professions médicales et paramédicales que l'ensemble des hôpitaux, dispensaires et autres établissements connexes.

La Commission royale d'enquête sur les services de santé affirme dans son rapport que "le problème qui se pose à la population canadienne ne se borne pas exclusivement au paiement des honoraires du médecin, mais comprend toute la gamme des services essentiels: mentaux, médicaux, dentaires, hospitaliers, pharmaceutiques, infirmiers, prothétiques, de soins à domicile et d'optique".

Chaque médecin traitant exige aujourd'hui le concours de plusieurs autres membres de l'équipe des services de santé. On estime que sur 100 personnes qui s'occupent de la santé, 89 ne sont pas médecins. Signalons, pour mémoire, que le rôle du médecin a été exposé dans notre *Bulletin* de février et que celui du mois d'août 1964 était consacré à la santé mentale.

Le présent *Bulletin* a trait aux milliers de personnes et aux centaines d'organismes qui, par leurs activités professionnelles ou autres, contribuent à divers titres à l'accomplissement des deux grandes fonctions de l'art de guérir: la lutte contre la maladie et le soulagement de la souffrance.

Une partie importante de la population ne bénéficie pas encore du niveau de santé dont elle pourrait jouir. Cela est dû en particulier au manque d'auxiliaires médicaux compétents, situation qui ne pourra qu'empirer avec le temps si nous ne nous hâtons pas d'accroître et de développer nos moyens de formation.

Il faut aider les écoles à augmenter le nombre de leurs diplômés, encourager les universités à agrandir leurs locaux afin de recevoir plus d'étudiants, élaborer les plans requis pour financer les projets d'expansion et permettre aux étudiants de terminer leurs études.

#### *Les mécanismes corporels*

Parmi ceux dont la contribution au bien-être de l'homme consiste à agir sur l'ossature du corps humain viennent en premier lieu les médecins ostéopathes.

Leur art et leur science est de prévenir et de guérir les maladies et les affections causées par la pression d'une vertèbre déplacée ou d'une autre luxation du squelette sur les nerfs ou les vaisseaux, ou par un déséquilibre musculaire. Ils traitent surtout par manipulation, mais ils ont aussi recours à la chirurgie et à d'autres branches de la médecine.

L'exercice de cette profession exige un diplôme spécial, qui est délivré par un collège officiel d'ostéopathie. Au cours de l'année qui vient de se terminer, 2,218 demandes d'admission ont été présentées dans les cinq collèges d'ostéopathie du Canada.

La physiothérapie ou traitement non médical des maladies est probablement originaire de l'ancienne Chine, où les frictions étaient employées comme remède à plusieurs maux corporels. De nos jours, c'est une méthode de rééducation appliquée par des spécialistes diplômés selon les directives et les prescriptions du médecin. Elle fait appel aux agents physiques comme la lumière, les rayons ultraviolets et infrarouges, l'électricité, les exercices, l'eau, l'air et les massages, pour assurer le fonctionnement normal des organes ou redonner aux malades ou aux invalides la meilleure santé physique possible.

L'enseignement officiel de la physiothérapie est dispensé dans sept universités canadiennes, et l'exercice de cette spécialité au Canada est régi par les provinces, où des commissions spéciales sont chargées de délivrer les permis nécessaires.

L'ergothérapie ou "thérapie par le travail" est la méthode de traitement qui consiste à mettre à contribution, sous la direction d'une personne compétente et sous la surveillance du médecin, l'activité physique, psychologique, intellectuelle, créatrice et sociale du sujet pour le guérir. Le spécialiste en ergothérapie s'efforce de rétablir et de rééduquer les fonctions musculaires des malades dans les hôpitaux et autres centres de traitement, y compris les cliniques de paralysie cérébrale et d'accidents du travail, les sanatoriums, les foyers pour vieillards et les écoles pour personnes déficientes. On comptait 300 ergothérapeutes au Canada en 1962, soit 1 pour 50,000 habitants. La proportion souhaitable serait de 1 pour 15,000.

Les orthophonistes se spécialisent dans la rééducation de la parole chez les malades souffrant de défauts d'élocution ou de vices de prononciation. Leur technique consiste surtout à enseigner à ces personnes à faire des exercices pour vaincre les troubles qu'ils éprouvent.

Les audiologistes s'occupent de mesurer l'ouïe et d'éduquer les personnes affectées d'empêchements auditifs. Comme les orthophonistes, ils exercent leur profession dans les hôpitaux, les centres de rééducation, les cliniques, les écoles spécialisées pour les infirmes et les sourds, ainsi que dans les écoles de l'Enseignement public.

La pédicurie a pour domaine la prévention et le traitement des maladies des pieds par des moyens médicaux, mécaniques et chirurgicaux, ou à l'aide de médicaments et des rayons X.

La pratique de cette spécialité est réglementée par les provinces, qui exigent qu'après avoir fait des études pré-médicales et suivi un cours de quatre ans dans un collège, les candidats subissent un examen établi par une commission provinciale avant d'obtenir leur permis d'exercer. Le Canada est beaucoup moins bien pourvu que les autres pays en pédicures; il n'en compte que un pour 132,000 habitants, alors qu'aux États-Unis le rapport est de un pour 23,000.

Trois autres catégories d'auxiliaires occupent une place importante dans le schéma des services de santé: ce sont les prothésistes, qui fabriquent et ajustent les membres artificiels, les bandagistes, qui font ou vendent des appareils de contention, et les moniteurs d'éducation physique, dont l'enseignement, individuel ou collectif, porte sur les activités physiques propres à favoriser le développement corporel, social, émotif et mental des jeunes et des adultes.

### *La manipulation des vertèbres*

C'est à un Canadien nommé Palmer, de Port Perry, en Ontario, que nous sommes redevables de la spécialité que l'on appelle la chiropratique ou chiropraxie. Palmer exposa les principes de cet art et pratiqua son premier rajustement vertébral en 1895. Son principal mérite est peut-être d'avoir redécouvert et systématisé une thérapeutique oubliée depuis des siècles, après avoir été utilisée par Hippocrate, Galien et d'autres médecins célèbres de la Grèce et de la Rome antiques.

La chiropratique est un art médical distinct et indépendant, fondé sur l'opinion que toute entrave gênant le fonctionnement ou l'influx nerveux, par suite du déplacement d'une ou plusieurs vertèbres, est une cause fréquente de maladie.

L'Association canadienne des chiropraticiens a obtenu sa charte du gouvernement fédéral en 1953, et, en 1961, le Canada comptait 1,175 chiropraticiens agréés, dont vingt pour cent environ étaient des femmes. Selon la charte de la société, la chiropratique est "la science et l'art de repérer, corriger et rectifier les anomalies qui s'opposent au passage de l'influx nerveux dans la colonne vertébrale et les autres articulations sans le secours des médicaments ni de la chirurgie".

Le Collège des chiropraticiens, de Toronto, qui a ouvert ses portes en 1945, assure quatre années de formation à ses élèves. Les conditions d'admission y sont les mêmes que dans les universités, et les études sont sanctionnées par le doctorat en chiropratique.

### *Le traitement des maladies des yeux*

Les défauts de la vision représentent l'une des affections les plus répandues dans notre pays. Les cas les plus graves se trouvent chez les personnes âgées, mais les déficiences de cette nature peuvent, si on les néglige chez l'enfant, avoir un effet défavorable sur le cours de la vie. Les spécialistes des troubles oculaires contribuent d'une façon inestimable à accroître le bonheur, le bien-être et l'utilité des millions de personnes qui recourent à leurs services.

La profession du traitement des yeux se répartit en deux grandes catégories: les ophtalmologistes et les optométristes. Les premiers sont des médecins qui s'occupent de toutes les affections et maladies de l'œil, y compris l'examen de la vue et la prescription des lunettes et autres appareils de correction; les optométristes, au contraire, limitent leur activité à la détection et à la correction des troubles de la vision; ils sont autorisés à faire des examens et à donner des traitements sans chirurgie ni médicaments. Les opticiens, qui appartiennent à une troisième catégorie, sont des techniciens spécialisés, chargés de fabriquer des verres conformes aux ordonnances des ophtalmologistes et des optométristes.

Les études exigées de l'optométriste ont marché de pair avec l'évolution de sa spécialité. Il doit, au terme d'un cours de quatre ans, obtenir son diplôme d'un établissement reconnu et subir avec succès l'épreuve imposée par une commission d'examen provinciale. Il y a au Canada environ 1,500 optométristes traitants.

### *Le soin des dents*

Les maux causés sans nécessité par les maladies dentaires constituent l'un des plus importants problèmes de santé du Canada. Presque tout le monde a besoin de soins dentaires, et pourtant un tiers de la population seulement consulte le dentiste chaque année.

La qualité de l'art dentaire au Canada ne le cède à celui d'aucun autre pays du monde, mais le personnel spécialisé est loin d'être suffisant pour assurer les services nécessaires. Il n'y a pas plus de dentistes aujourd'hui qu'il n'y en avait en 1915 en proportion de la population. Et même s'il veut conserver ce rapport déficitaire, notre pays aura besoin de 9,000 dentistes en 1980. Pour avoir autant de dentistes par rapport à la population que les États-Unis en possédaient en 1961, il nous faudrait 14,600 praticiens. Voilà pourquoi, cinq nouvelles écoles d'art dentaire devront être construites d'ici dix ans.

L'un des moyens de pourvoir aux besoins immédiats consiste à employer du personnel auxiliaire: techniciens dentaires, assistantes dentaires et hygiénistes dentaires.

Le technicien dentaire fabrique et répare les appareils artificiels dont se servent les dentistes pour corriger les imperfections des dents ou de la mâchoire. L'assistante dentaire prépare les instruments et les matériaux, et aide le dentiste à traiter les malades. L'hygiéniste dentaire, qui fait des études universitaires, est officiellement autorisée à pratiquer sa profession sous la direction d'un dentiste. Elle a pour fonctions de favoriser l'hygiène dentaire par les conseils et l'enseignement qu'elle dispense dans les écoles et les établissements publics, d'effectuer certains détartrages préventifs, de prendre des radiographies et de remplir des fonctions d'éducation et de prévention dentaires dans les cliniques et les cabinets de dentiste.

Les mesures de préservation sont de quatre sortes: celles qui incombent à chacun en particulier, tels le brossage des dents, le choix des aliments appropriés, l'usage modéré des sucreries, surtout du type caramel; celles que doit prendre la famille, comme le soin de la bouche chez les très jeunes enfants et la formation aux bonnes habitudes d'hygiène buccale; celles qui sont du ressort de la collectivité, comme la fluorisation et l'éducation; et celles que l'on peut attendre du corps dentaire et de ses auxiliaires, tels les examens périodiques, les conseils et le traitement précoce.

La carie dentaire existera toujours malgré tous nos efforts pour la prévenir, mais, comme le dit le *Manuel d'hygiène dentaire* du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, "Il n'y a absolument aucune nécessité de laisser détruire une seule de nos dents par la carie". Et c'est grâce uniquement à des soins suivis et immédiats que les cavités peuvent être découvertes et obturées dans les meilleures conditions.

Le même ministère affirme qu'il est possible d'éviter la carie dans près de 70 p. 100 des cas en buvant de l'eau contenant un millionième de fluorure. D'autre part, après avoir signalé dans son rapport que "l'efficacité des services d'eau fluorée pour réduire la carie dentaire est bien établie", la Commission d'enquête recommande que "les services d'eau de chaque collectivité au Canada soit équipés sans délai de façon à assurer aux consommateurs une eau contenant la proportion de fluorure réglementaire."

### *Le rôle de l'infirmière*

Le rôle de l'infirmière diplômée dans l'équipe médicale est d'une importance capitale. Cette profession demeure toujours fidèle à l'idéal fixé par Florence Nightingale, qui doit être le désir et la détermination perpétuelle de s'acquitter de sa tâche le mieux possible.

Malgré les nombreuses connaissances techniques qu'elle exige, la profession d'infirmière ne se réduit pas pour autant à une fonction purement technique. Ce serait restreindre considérablement le champ d'activité de l'infirmière que de le limiter uniquement à sa collaboration au traitement prescrit par le médecin. "Son domaine, nous dit fort justement un prospectus, relève à la fois de la science (le *nursing* pour les anglo-saxons) qui poursuit le but d'assurer au patient la

perfection du soin, le confort, l'alimentation la mieux adaptée à son cas. De l'art, pour comprendre et créer autour de chaque malade une zone de sécurité, de confiance hors de laquelle le meilleur traitement peut perdre une partie de son efficacité."

Le rôle de l'infirmière s'est modifié à certains égards pour répondre aux nouvelles nécessités thérapeutiques. La garde-malade qui s'occupait en général d'un seul malade traité à domicile s'est transformée en infirmière proprement dite, c'est-à-dire en une personne possédant une formation particulière et soignant plusieurs malades dans un hôpital ou une clinique. D'autre part, beaucoup de traitements qui étaient autrefois réservés au médecin sont maintenant assurés par l'infirmière.

L'exercice de la profession d'infirmière au Canada est régi dans chaque province par une Association provinciale des infirmières créée par les lois de la province, et l'ensemble des dix associations provinciales forme l'Association des infirmières du Canada. Il existe, dans les universités et les hôpitaux, des écoles d'infirmières, où les jeunes filles qui se destinent à cette profession reçoivent la formation nécessaire pour obtenir leurs diplômes d'infirmières et se faire agréer par une association provinciale.

Le manque d'infirmières qui sévit actuellement est compensé dans une certaine mesure grâce au concours des aides-infirmières, qui, travaillant sous leur direction, secondent les infirmières diplômées dans leur tâche.

### *La pharmacie*

Au Canada, l'exercice de la pharmacie consiste en règle générale à préparer et à vendre au détail des médicaments prescrits par le médecin pour prévenir la maladie ou rétablir la santé.

Outre la préparation, la composition et la distribution de tous ces médicaments, l'exercice de la pharmacie comprend l'emmagasinement et le débit de remèdes et de fournitures médicales de toutes sortes. L'emploi de plus en plus fréquent de médicaments préparés d'avance ne diminue en rien les études que doit poursuivre le pharmacien moderne. Le cours de quatre ans, qui conduit au baccalauréat en pharmacie, lui assure une vaste et solide formation scientifique.

Entre 1948 et 1963, les écoles de pharmacie du Canada ont formé une moyenne de 314 diplômés par année. On prévoit que le nombre de pharmaciens nécessaire en 1971 sera de 11,300, alors que la profession n'en comptera qu'environ 10,700 à cette époque. Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans cette spécialité: leur proportion par rapport au total des étudiants qui était de 10 p. 100 en 1950 s'est élevée à 30 p. 100 en 1963.

### *Les nombreux services auxiliaires*

Deux facteurs en particulier sont à l'origine de la forte demande dont sont actuellement l'objet les services des auxiliaires médicaux professionnels: la conscience de plus en plus vive chez le public de la

nécessité de se bien porter pour être heureux et les progrès techniques réalisés dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies.

Au cours des soixante-dix années qui ont suivi leur découverte par Röntgen, les rayons X sont devenus d'usage courant en médecine et dans les sciences connexes pour diagnostiquer et traiter des affections de nature diverse. Des techniciens spécialement formés sont chargés de la manipulation des appareils, de développer les films et de préparer le tout pour le médecin ou le chirurgien. Les diplômes sont délivrés par la Société canadienne des techniciens en radiologie.

Le travail des techniciens de laboratoire médical embrasse toutes les analyses de laboratoire qui concourent au dépistage et au traitement des maladies. Les résultats de ces analyses jouent un rôle important dans les examens les plus ordinaires et ils sont indispensables lorsque les symptômes cliniques ne fournissent pas les renseignements nécessaires.

Un très grand nombre de techniciens médicaux exercent leur activité dans les hôpitaux, dans les laboratoires d'hygiène publique fédéraux et provinciaux et les centres de transfusion sanguine de la Croix-Rouge. D'autres travaillent dans les cliniques et les cabinets de médecins, dans les centres de recherche médicaux et universitaires, et dans les sociétés de produits pharmaceutiques et biologiques. Le diplôme réglementaire est le certificat de technicien agréé, délivré après examen par la Société canadienne des techniciens de laboratoire.

La diététicienne remplit une fonction de la plus haute importance dans les hôpitaux, les hôtels, les usines et les bureaux industriels. A l'hôpital, cette technicienne organise les menus pour tout l'établissement, commande les aliments nécessaires, dirige la préparation et le service des repas. Elle est aussi appelée dans certains cas à enseigner les éléments de la nutrition et de l'art culinaire aux élèves-infirmières.

On appelle diététicienne professionnelle celle qui réunit les qualités nécessaires pour faire partie de l'Association canadienne de diététique; ce titre exige notamment un diplôme universitaire en économie domestique et l'accomplissement d'une période d'internat dans un hôpital approuvé ou trois années d'expérience certifiée.

Les nutritionnistes attachées au personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social assurent les services techniques de leur spécialité en effectuant des études sur l'alimentation et les habitudes alimentaires, en créant des recettes applicables aux denrées d'une grande valeur nutritive, en rédigeant des textes d'information et en se livrant à divers travaux de recherche.

Les archivistes médicales doivent suivre un cours de formation dans une école approuvée et être agréées par l'Association canadienne des archivistes médicales. Tout hôpital ou clinique tient pour chaque malade un dossier portant sur l'évolution et le traitement de sa maladie. Il incombe à l'archiviste de réunir ces dossiers, de les analyser, de les classer et de les répertorier.

Vu que l'exercice de la médecine comporte une somme de plus en plus considérable de travaux administratifs, le médecin doit aussi se faire seconder par des auxiliaires non médicaux. La secrétaire médicale, pour ne citer qu'un cas, en libérant le médecin de nombreuses tâches courantes lui permet de consacrer plus de temps aux consultations proprement dites.

### *Les soins à domicile et l'assistance sociale*

La Commission d'enquête a exprimé l'opinion qu'il convenait, dans l'intérêt des malades et par mesure d'économie, d'établir dans toutes les agglomérations de 10,000 habitants ou plus un programme complet de soins à domicile. Cela permettrait de faire bénéficier des soins et de l'observation nécessaires les malades qui viennent de sortir de l'hôpital et ceux qui désirent demeurer chez eux pendant leur maladie.

Les excellents résultats obtenus dans ce domaine par le *Victorian Order of Nurses* méritent d'être signalés. Au Canada, l'origine du métier d'infirmière visiteuse a pour ainsi dire coïncidé avec la création du V.O.N. en 1897.

L'infirmière d'hygiène sociale assure l'éducation sanitaire des familles. Elle visite les foyers et les écoles, organise des conférences et des cliniques de soins infantiles, s'occupe des malades alités en cas d'urgence, participe avec d'autres à la réadaptation des malades, des blessés et des infirmes, sert de lien entre l'hôpital et le foyer.

Le travail médico-social est l'application de la méthode et des principes de l'assistance sociale dans le domaine de la santé et des soins médicaux. Il s'accomplit sous la direction et avec la collaboration du personnel médical, infirmier ou autre.

Les fonctions des auxiliaires du service médico-social consistent notamment à aider les malades et leurs familles à surmonter les difficultés qui les empêchent de profiter pleinement des soins médicaux; à permettre par leur aide aux malades et à leurs familles de remédier aux situations qui contribuent à la maladie; à mettre les services d'action sociale de la collectivité à la disposition des malades et de leurs familles; à contribuer à la réadaptation des malades à la suite de leur traitement ou à la rééducation des infirmes.

La rééducation vise à apprendre aux diminués physiques à recouvrer l'usage de leurs facultés physiques et mentales et à retrouver leur maximum d'utilité sociale, professionnelle et économique. Son rôle ne se termine que lorsque le convalescent ou le blessé cesse d'être un invalide et redevient un membre utile et actif de la société.

Dans tous ces domaines et dans bien d'autres, les personnes dévouées qui apportent leur participation, importante ou modeste selon le cas, à l'art de guérir, contribuent à atteindre le but fixé dans les attributions de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, c'est-à-dire la recherche des moyens propres à assurer les meilleurs soins médicaux possibles à tous les Canadiens.